

PAR COURRIEL

Longueuil, le 6 novembre 2019

Monsieur Jean-François Simard
Président
Commission des finances publiques
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, RC, bureau RC 35
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Recommandation concernant le projet de loi 37

Monsieur le Président,

L'Association des locateurs de linge du Québec (ALLQ) est le principal regroupement des locateurs de linge au Québec. L'ALLQ représente près de 50 entreprises œuvrant dans cette industrie. Depuis sa fondation, l'Association se démarque par sa crédibilité, sa stabilité et son efficacité. Notre mission est de représenter l'industrie auprès des gouvernements et de tous les organismes privés ou publics. Nous promouvons et défendons les intérêts de la profession et de nos membres, et ce, tout en encourageant la recherche et le développement par l'amélioration des procédés, des produits, des pratiques de production et de commercialisation pour les besoins de la profession. Au surplus, l'ensemble de nos membres offrent leurs services au Québec, mais une partie exporte leurs expertises à l'étranger.

Nous vous contactons aujourd'hui, car nous sommes très préoccupés par la mouture actuelle du projet de loi 37, *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*, en ce qui a trait à un aspect important de notre secteur d'activité. En effet, nous sommes inquiets par le fait que le Service régional de buanderie (SRB) conserverait son rôle de courtier à la suite de la création du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). En effet, les établissements de santé et de services sociaux de l'île de Montréal doivent obligatoirement faire affaire avec le SRB qui octroie lui-même les contrats aux fournisseurs de son choix. Le SRB existe depuis 1984, mais depuis le début des années 2000, il distribue du volume à deux fournisseurs principaux : la Buanderie centrale de Montréal (BCM) et Service correctionnel Canada (CORCAN). En 2010, malgré des investissements de plus de 16 millions de dollars, la BCM demeure le fournisseur le plus cher de l'île de Montréal, et ce, malgré le fait que la qualité de ses services ait grandement diminué.

Parallèlement à ce constat, il importe de noter que les appels d'offres fonctionnent de façon adéquate lorsque les groupes d'approvisionnement en commun en sont responsables, ce qui est le cas à l'extérieur de l'île de Montréal. Dans ce contexte, nous ne voyons donc aucune valeur ajoutée à maintenir les activités de distribution du SRB pour l'île de Montréal une fois que le CAG sera opérationnel et aura intégré les expertises des groupes d'approvisionnement en commun.

Dans l'objectif de remédier au problème causé par la situation actuelle et exposée dans cette correspondance, nous souhaitons vous proposer que le rôle de courtier joué par le SRB soit intégré au CAG lorsque celui-ci sera mis sur pied.

Cette solution présente plusieurs avantages. Parmi ceux-ci, notons que le CAG devra faire passer les volumes de linge, normalement remis directement à la BCM et CORCAN, en appels d'offres publics afin de solliciter l'entreprise pouvant offrir le service de buanderie au plus bas prix conforme. Ceci permettrait au gouvernement et aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux de faire des économies notables et jouir d'un service de meilleure qualité. De plus, l'intégration du SRB au CAG est aussi une façon de s'assurer que le cadre normatif sera respecté. Finalement, nous tenons à soulever le fait que les entreprises qui travaillent dans le domaine des buanderies sont des PME qui créent des emplois avec un salaire et des conditions de travail de qualité. Il importe de protéger leurs capacités à croître et à développer l'économie des régions au sein desquelles elles œuvrent.

Au cours des derniers mois, votre gouvernement a énoncé un certain nombre de priorités. Parmi celles-ci, éviter le gaspillage des fonds publics et encourager les entreprises d'ici. Ce que nous vous proposons aujourd'hui contribue justement à l'atteinte de ces objectifs prioritaires. En effet, nous croyons qu'il est temps que l'octroi des volumes de linge soit effectué de façon efficace afin de réduire les coûts pour les contribuables.

À titre informatif, nous joignons le mémoire *L'État-buanderie : Repenser les services de soutien au réseau de la santé et des services sociaux*, qui fait un bilan des buanderies au Québec.

Afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous demandons le dépôt de cette lettre à la Commission des finances publiques dans le contexte de l'étude du projet de loi 37. Ceci permettrait, sans l'ombre d'un doute, de contribuer à l'atteinte de vos objectifs.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.



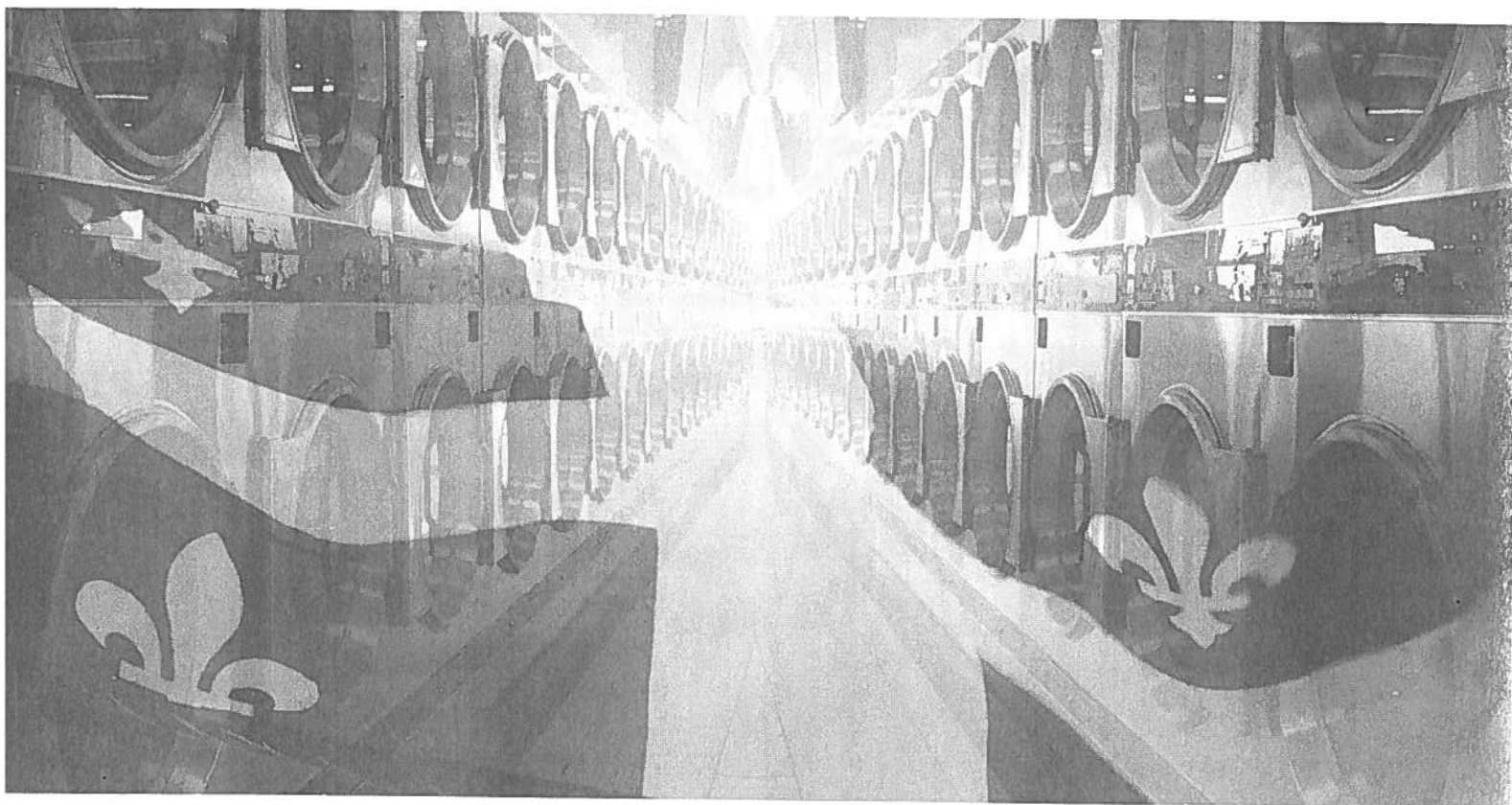
Mathieu Santerre, pour l'Association des locateurs de linge du Québec

p. j. L'État-buanderie : Repenser les services de soutien au réseau de la santé et des services sociaux

c. c. M. Christian Dubé, président du Conseil du trésor
La Commission des finances publiques

L'État-buanderie

*Repenser les services de soutien
au réseau de la santé et des
services sociaux*



Janvier 2015

Sommaire

Est-ce du rôle de l'État de faire concurrence au secteur privé afin de fournir des services de buanderie au réseau de la santé et des services sociaux? À l'heure où des choix importants doivent être faits afin d'améliorer les finances publiques, c'est la question que pose *Buanderie Blanchelle* en regard de quatre projets particuliers.

Ensemble, l'interruption des deux projets de mégabuanderies « Lavérendière » et « Partagec », respectivement dans Lanaudière et à Québec, mènerait à des économies de 54 millions de dollars en investissements. Ce serait une bonne nouvelle pour la dette du secteur public, malmenée ces dernières années.

À notre avis, la pratique consistant à se doter d'organismes sans but lucratif « prête-noms » afin de contribuer en catimini à l'étendue du secteur public, sur un terrain déjà occupé par des entreprises québécoises, ne fait pas partie des missions fondamentales de l'État. C'est malheureusement la réalité dans la région de Montréal, où la Buanderie centrale de Montréal sévit comme concurrent ambitieux et coûteux au secteur privé, mais sans devoir passer par des appels d'offres.

La situation est encore pire lorsque vos concurrents sont des détenus embauchés par le secteur public. L'Établissement Leclerc de Laval menace en effet de devenir un partenaire de la concurrence déloyale à l'endroit de la modeste industrie de la buanderie, et de contribuer à une menace pour 250 emplois de qualité dans la grande région de Montréal.

Buanderie Blanchelle ne demande pas de passe-droits. Nous souhaitons soumettre au gouvernement des pistes novatrices de réalisation des intentions exprimées lors du dernier budget. De par leur efficacité, leur efficience et leur saine gouvernance, la réalisation de nos propositions serait à l'avantage de tous.

Table des matières

Contexte	4
L'état des finances publiques	5
Quatre projets à repenser	
Le projet « Lavérendière »	7
Le projet « Partagec »	9
Buanderie centrale de Montréal	11
Corcan et l'Établissement Leclerc	12
Recommandations	13
Annexe (Tableau résumé)	15

Contexte

Selon une estimation interne, plus de 90 % du volume de linge du réseau de la santé et des services sociaux du Québec est traité par les établissements eux-mêmes. Moins de 10 % de ce volume est traité par des entreprises externes. C'est donc dire que les services de buanderie du réseau de la santé sont essentiellement une affaire d'État, un quasi-monopole public.

Fondée en 1977, *Buanderie Blanchelle* offre des services de buanderie dans le secteur de la santé au Québec. L'entreprise compte plus de 250 employés répartis dans ses deux usines de Repentigny et de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ses clients se trouvent principalement dans la grande région de Montréal et dans le nord-est des États-Unis.

Les quelque 10 % du volume de linge du réseau de la santé et des services sociaux traités par le secteur privé sont le fruit du travail d'une dizaine d'entreprises. Sur le lot, *Buanderie Blanchelle* réalise environ un tiers des travaux, ce qui en fait un joueur majeur de l'industrie. Cette situation lui octroie néanmoins une part de marché de moins de 3 % de l'ensemble disponible.

Buanderie Blanchelle est inscrite au Registre des lobbyistes. Son mandat se terminant en 2014 se lit comme suit : « Les représentations ont pour objet de demander que les contrats de buanderie dans le réseau québécois de la santé soient octroyés par appels d'offres publics et non attribués de gré à gré. En outre, les démarches viennent à convaincre le gouvernement de cesser d'investir dans la construction de nouvelles buanderies publiques et de confier plutôt ces services au secteur privé, qui peut le faire mieux et à meilleur coût, notamment en procédant par appels d'offres et non par des décisions unilatérales. »

Les démarches de *Buanderie Blanchelle* ont notamment été appuyées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et par Buanderie HMR, de Québec. Ses services sont appréciés par de nombreux établissements du réseau de la santé dans les régions sociosanitaires de Lanaudière, Laval, Montréal, en Montérégie et en Estrie. Ses services ont notamment été retenus par la Buanderie centrale de Montréal et par le CSSS du Nord de Lanaudière.

Dans le réseau québécois de la santé et des services sociaux, il n'existe pas de politique, procédure ou directive nationale actuellement en vigueur en matière d'approvisionnement pour des services de buanderie.

L'actuel gouvernement s'est engagé à créer 250 000 emplois sur 5 ans.

Le premier ministre du Québec a déclaré le 24 avril dernier qu'une « gestion rigoureuse et serrée du contrôle des dépenses s'impose, et ce, dès maintenant », visant également les activités « des réseaux de la santé et de l'éducation ». Ces organisations devront réaliser des gains de productivité représentant 2 % de leur masse salariale et 3 % de leurs dépenses de fonctionnement, sans affecter les services directs à la population et sans que cela ne se traduise par une hausse des taxes ou de la tarification.

Le rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec, rendu public le 25 avril dernier, suggère par ailleurs le plus grand discernement dans les investissements gouvernementaux, afin d'en limiter les effets financiers négatifs sur le service de la dette. Le rapport d'experts suggère par ailleurs « un gel de la masse salariale, concernant l'ensemble des employés de la fonction publique et des réseaux », de même que « d'envisager de vendre des actifs. »

L'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, a déclaré publiquement que tous les programmes du réseau seront « analysés pour être plus efficaces », que « la croissance des dépenses en santé n'est plus soutenable » et que « Tout le monde dans le réseau aura des responsabilités ».

Lors de la présentation du discours du budget du 4 juin 2014, le ministre des Finances, M. Carlos Leitaó, a annoncé « de nouvelles mesures de contrôle des dépenses de programmes, dont la suspension, l'annulation ou le report de certains engagements pris par les gouvernements précédents ». Selon le gouvernement, ces mesures incluent « des révisions des coûts de certains programmes ou du rythme de réalisation de certains projets. »

D'un même souffle, le président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, a annoncé la mise en place d'un processus systématique d'analyse et de révision : la Commission sur la révision permanente des programmes. Selon le ministre, cette commission permettra « le contrôle des dépenses de l'ensemble de l'appareil gouvernemental tout en assurant le maintien des services prioritaires. Chaque dépense doit être évaluée, priorisée et justifiée en prenant en compte le contexte présent et l'intérêt collectif ».

Plus précisément, la Commission devra s'assurer :

- Que les programmes répondent à un besoin prioritaire des citoyens, et qu'ils relèvent de la mission de l'État;
- Que les programmes soient administrés de manière efficace et efficiente et que la structure de gouvernement en place est appropriée;
- Que le mode de financement des programmes est adéquat et cohérent avec la capacité réelle de payer des citoyens ».

Rappelons que les travaux de cette commission se réaliseront dans le contexte d'un gel global des effectifs des secteurs public et parapublic.

L'intervention de *Buanderie Blanchelle* se situe directement dans le sillage de ces intentions gouvernementales. En effet, le présent mémoire questionne quatre projets distincts de réalisation par l'État de services de buanderie en soutien au réseau de la santé et des services sociaux. *Buanderie Blanchelle* questionne en particulier :

- La pertinence de la réalisation par l'État d'une part croissante des travaux de buanderie, en soutien au réseau de la santé et des services sociaux;
- L'impact sur les finances publiques du Québec de la réalisation de ces projets;
- L'efficacité et l'efficience des services rendus ou prévus par ces projets;
- L'impact de ces projets sur le marché de l'emploi;
- La gouvernance des projets mentionnés.

Des informations particulières seront détaillées pour chacun des projets.

Buanderie Blanchelle ne demande pas de passe-droits. *Buanderie Blanchelle* souhaite soumettre au gouvernement des pistes novatrices de réalisation des intentions exprimées lors du dernier budget. De par leur efficacité, leur efficience et leur saine gouvernance, la réalisation de ces propositions seraient à l'avantage de tous.

Le projet « Lavérendière »

La buanderie publique « Lavérendière », intégrée au Centre hospitalier régional de Lanaudière et fournissant une partie des services aux établissements publics de Lanaudière est désuète. Une décision finale doit être prise entre la construction d'une nouvelle mégabuanderie publique ou l'ouverture d'appels d'offres afin d'obtenir les mêmes services du secteur privé.

Chronologie sommaire du projet :

Octobre 2011 : dépôt du programme fonctionnel et technique pour la construction d'une nouvelle buanderie.

25 janvier 2012 : le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière confirme son approbation et les coûts du projet estimés à 21 M \$.

3 avril 2012 : le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière confirme son approbation.

8 mai 2012 : l'ASSS de Lanaudière interpelle le MSSS sur le projet.

23 septembre 2013 : le sous-ministre associé au MSSS confirme à la présidente-directrice générale de l'ASSS de Lanaudière l'autorisation de principe du projet.

3 mars 2014 : l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Réjean Hébert, confirme l'approbation politique du projet.

Problématiques :

1. L'autorisation politique a été confirmée à deux jours des élections générales, alors que c'est un projet qui comprend des engagements à long terme, ce qui questionne la légitimité de cette autorisation.
2. Sur le plan administratif, les deux CSSS impliqués dans la région ont pris des décisions à huis clos sur cette question, alors que les séances doivent normalement être publiques et permettre l'échange avec la population, ce qui n'a pas été le cas.

Quatre projets à repenser

3. Les justifications de ces décisions comprennent des éléments qui interpellent le contexte économique actuel tels « maintenir dans le réseau public un actif immobilier important » et « maintenir des emplois dans le secteur public ».
4. L'établissement invoque une fausse urgence de procéder dans le dossier, ayant signé une entente en cas de panne de service avec *Buanderie Blanchelle*, par appels d'offres.
5. L'opportunité de recourir à des appels d'offres afin d'impartir le service n'a jamais été évaluée, examinée ni même considérée.
6. Le coût du service de buanderie établi pour le projet « Lavérendière » est plus cher pour les établissements clients que le coût en impartition (1,08 \$ le kilo de linge souillé vs 1,05 \$ en impartition), pour environ 5 millions de kilos de linge souillé par an.
7. Le coût du service de buanderie établi pour le projet « Lavérendière » est sous-estimé en raison du plus bas niveau de service (en vrac plutôt que plié) ainsi que de l'accès de l'établissement au budget public de maintien d'actifs.
8. La rentabilité du projet « Lavérendière » suppose l'obtention durant 25 ans de volumes de linge à laver supplémentaires non existants qui impliqueraient la possible fermeture de *Buanderie Blanchelle* à Repentigny, constituant ainsi une concurrence directe déloyale de l'État à l'endroit d'une entreprise et d'un secteur de l'économie bien établis et qui crée des emplois de qualité (plus de 250).
9. Par comparaison avec d'autres projets du même type, un investissement de 21 millions \$ est trop élevé pour l'atteinte de la capacité de production proposée par le projet « Lavérendière ».
10. L'ensemble du projet néglige de considérer les risques, assumés par le public, liés à l'augmentation des coûts et des délais de construction d'une nouvelle buanderie.

Le projet « Partagec »

Fondée en 1966, Partagec est une corporation sans but lucratif mandatée par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale pour gérer des services en commun spécialisés et accessoires aux activités des établissements, notamment les services de buanderie. Ses installations sont désuètes. Une décision finale doit être prise entre la construction d'une nouvelle mégabuanderie publique ou l'ouverture d'appels d'offres afin d'obtenir les mêmes services du secteur privé.

Chronologie sommaire du projet :

17 septembre 2012 : présentation par Partagec du projet de construction d'une nouvelle buanderie afin d'obtenir l'adhésion des directeurs généraux des établissements de santé et services sociaux de la région.

22 janvier 2013 : une étude de la firme Mallette confirme la non-rentabilité du projet, sans écoute ministérielle.

22 mars 2013 : l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Réjean Hébert, approuve le projet, à certaines conditions, dont la transformation de Partagec en organisme public.

6 mars 2014 : l'ASSS de la Capitale-Nationale estime les coûts déjà engagés à 1 M \$.

16 avril 2014 : le rapport d'avancement du projet estime les coûts totaux éventuels à 33 M \$.

Problématiques :

1. Une étude de la firme Mallette démontre que le recours à une offre du secteur privé permettrait des économies de l'ordre de 21 millions de dollars sur 15 ans, en plus de l'investissement de départ pour la construction de la nouvelle buanderie, de l'ordre de 33 millions de dollars;
2. L'amortissement d'immobilisations et le financement prévu est sur 50 ans, une pratique très inhabituelle;

Quatre projets à repenser

3. Le coût du service de buanderie établi est plus cher pour les établissements clients que le coût en impartition (1,53 \$ le kilo de linge vs 1,25 \$ en impartition);
4. L'ensemble du projet néglige de considérer les risques, assumés par le public, liés à l'augmentation des coûts et des délais de construction d'une nouvelle buanderie;
5. Accès non comptabilisé à l'enveloppe du maintien d'actifs et aux conditions de travail du secteur public;
6. Conflits d'intérêts des membres dirigeants;
7. Menace aux emplois dans le secteur privé.

Buanderie centrale de Montréal

La Buanderie centrale de Montréal a été créée en 1979 pour desservir les établissements de santé de la région. Elle est un organisme sans but lucratif considéré comme un fournisseur public, ce qui lui permet d'éviter le processus d'appels d'offres. Elle traite environ 38 % du volume de linge de la région et sous-traite environ 21 % de son volume de linge à l'extérieur. Les 41 % restants sont traités par les établissements eux-mêmes.

Du 21 % du linge traité à l'extérieur, 14 % sont traités par le milieu carcéral. Notons que le milieu carcéral obtient ces contrats de gré à gré. Les 7 % restants sont octroyés par appels d'offres au secteur privé.

Problématiques :

1. Exemption du processus d'appels d'offres;
2. Le coût du service de buanderie établi est plus cher pour les établissements clients que le coût en impartition (1,38 \$ le kilo de linge vs 1,17 \$ en impartition), ce qui prive la région d'économies possibles de 5 millions de dollars par année;
3. Accès à l'enveloppe du maintien d'actifs et aux conditions de travail du secteur public;
4. Conflits d'intérêts des membres dirigeants;
5. Menace aux emplois dans le secteur privé et encouragement de la concurrence déloyale du milieu carcéral.

CORCAN et l'Établissement Leclerc

Parmi les entités du milieu carcéral réalisant des services de buanderie pour le réseau de la santé et des services sociaux, notons les Services correctionnels du Canada (CORCAN). CORCAN possède l'Établissement Leclerc de Laval, qui est maintenant loué et intégré au réseau carcéral québécois. Cet établissement comprend aussi une buanderie industrielle.

L'objectif du ministère québécois de la Sécurité publique est d'y accueillir à terme 775 personnes. Le système carcéral offre aux personnes détenues de réaliser des travaux de buanderie pour une fraction du salaire minimum.

Problématiques :

1. Exemption du processus d'appels d'offres;
2. Le coût du service de buanderie établi est plus cher pour les établissements clients que le coût en impartition (1,26 \$ le kilo de linge souillé vs 1,15 \$ en impartition);
3. Concurrence déloyale du milieu carcéral;
4. Achat de services du gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral;
5. Risque de sécurité relié à l'introduction de drogue ou d'autres objets dans les établissements de détention.

Les nombreuses problématiques relevées dans le secteur de la buanderie peuvent se résumer ainsi :

1. Deux projets de mégabuanderies menacent de canaliser 54 millions de dollars d'investissements publics et des millions de dollars de dépenses inutiles dans le contexte actuel difficile des finances publiques;
2. De faux organismes sans but lucratif, en réalité des extensions du réseau de la santé, réussissent à s'exempter des processus normaux d'appels d'offres et facturent trop cher au réseau pour les services rendus;
3. Des détenus pourraient être mis à contribution afin de faire perdre des emplois à d'honnêtes travailleurs du secteur de la buanderie.

L'examen des projets « Lavérendière » et « Partagec » démontrent des failles importantes dans le calcul de l'efficience tout comme dans le processus décisionnel ayant mené à leur lancement. Ces deux projets ont d'ailleurs été soumis au vérificateur général du Québec.

À notre avis, la pratique consistant à se doter de « prête-noms » sans but lucratif afin de contribuer en catimini à l'étendue du secteur public, sur un terrain déjà occupé par des entreprises québécoises, ne fait pas partie des missions fondamentales de l'État.

Par ailleurs, sans dévaloriser l'importance de la réhabilitation, nous estimons que le faire au coût de pertes d'emplois dans les régions du Québec est un mauvais calcul. Le total des contrats accordés au secteur carcéral équivaut à plus d'une trentaine d'emplois à temps plein.

Au contraire, dans le contexte actuel, nous estimons que le gouvernement du Québec aurait avantage à réserver son embauche et ses investissements pour des services prioritaires et pour lesquels des projets solidement ficelés sont présentés.

Ensemble, l'interruption des projets « Lavérendière » et « Partagec » mènerait à des économies de 54 millions de dollars en investissements, une bonne nouvelle pour la dette du secteur public, malmenée ces dernières années.

Dans le cas du projet « Lavérendière », l'interruption du projet mènerait à une économie brute de 52 équivalent temps complet (ETC), après transition, et une économie nette de l'équivalent de plus de 15 ETC (en considérant l'impartition et les autres économies), permettant de consacrer cet espace budgétaire aux services aux usagers du réseau.

Nous formulons donc les recommandations suivantes :

1. Interrompre immédiatement les projets « Lavérendière » et « Partagec » afin de procéder à un réexamen détaillé;
2. Exclure l'embauche des détenus provinciaux et l'utilisation des installations de l'Établissement Leclerc comme fournisseurs de services de buanderie pour le réseau public;
3. Réaliser une comparaison indépendante des projets de buanderies publiques avec la possibilité de l'impartition;
4. Préparer une directive nationale encadrant le choix des fournisseurs de services de buanderie dans le réseau de la santé et des services sociaux, prévoyant la possibilité de l'impartition;
5. Sur une base intérimaire, prévoir le recours à des appels d'offres publics pour tout nouveau volume de linge à traiter dans le réseau.

Annexe

Tableau résumé		
PROJETS	PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES	RECOMMANDATIONS
LAVÉRENDIÈRE	• Investissement inutile de 21 millions \$ • Économies annuelles possibles de 15 ETC • Menace de 250 emplois	Interruption immédiate et réexamen indépendant
PARTAGEC	• Investissement inutile de 33 millions \$ • Économies possibles de 21 millions \$ sur 15 ans	Interruption immédiate et réexamen indépendant
BCM	• Économies annuelles possibles de 5 millions \$	Appels d'offres pour tout nouveau volume
CORCAN-LECLERC	• Concurrence déloyale de détenus face à d'honnêtes travailleurs (30) • Risque de sécurité	Exclusion immédiate de l'embauche de détenus
ÉTAT-BUANDERIE	• Finances publiques et missions prioritaires de l'État	Directive nationale sur les services de buanderie



94, rue de Normandie
Repentigny (Québec) J6A 4W2

www.blanchelle.net